

L'HAD GÉRIATRIQUE À DOMICILE



L'Évaluation Gériatrique à Domicile est une filière spécifique de l'HADVR, qui vous permet de **bénéficier d'un bilan gériatrique pluridisciplinaire chez vous**, dans le cadre d'une hospitalisation à domicile.

Nos interventions se déroulent avec votre accord, à la demande de votre médecin référent et dans votre domicile habituel.

POURQUOI L'HAD GÉRIATRIQUE À DOMICILE ?

Elle propose un **bilan gériatrique pluridisciplinaire** chez vous.

Elle a pour **objectif** :

- D'**évaluer** votre état de santé ;
- De **prévenir** certains risques, notamment de chute ;
- De **diminuer** le recours à l'hospitalisation ;
- De **définir** les besoins de prise en charge médicale pour le maintien à domicile.

CONCRETEMENT, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Une **équipe de professionnels spécialisés** viendra vous voir pour **réaliser des évaluations**. Un planning de leur passage vous sera proposé.

Cette équipe est composée de : médecin gériatre, infirmier coordinateur référent, ergothérapeute, psychologue, travailleur social/assistante sociale.

Selon vos besoins, un **accompagnement personnalisé** est possible par l'intervention d'autres professionnels tels que votre infirmier(e) libéral(e), un(e) diététicien(ne), vos auxiliaires de vie...

Un **médecin gériatre de l'HAD assure votre suivi**.

QUELLES SONT LES PATHOLOGIES PRISES EN CHARGE ?

L'HAD d'Évaluation Gériatrique s'adresse aux personnes âgées de **75 ans et plus**, non hospitalisées, présentant un ou plusieurs **critères de fragilité**.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ?

L'**hospitalisation à domicile (HAD)** est prescrite par le médecin traitant. L'accord de ce dernier est indispensable. Dans la plupart des cas, vos intervenants libéraux habituels peuvent être intégrés à l'équipe d'HAD.

Vous et vos proches êtes associés à votre projet thérapeutique et nous vous transmettons la planification de vos évaluations.

Les interventions des professionnels, le matériel et les médicaments ainsi que les examens biologiques liés aux soins sont **pris en charge par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé, comme à l'hôpital**.



POUR JOINDRE UN PROFESSIONNEL RAPIDEMENT

Durant votre prise en charge, en cas de besoin, une **astreinte téléphonique médicale et paramédicale** est disponible **7j/7 et 24h/24**.

ET APRÈS ?

L'HAD est prescrite pour une **durée limitée de 15 jours**. La fin de séjour donne lieu à des **préconisations finales rédigées dans un compte rendu de fin d'hospitalisation** qui vous sera transmis ainsi qu'à votre médecin référent.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

Nos recommandations pour les plus de 65 ans

Il n'y a pas d'âge pour faire du sport ! **Rester actif est essentiel pour se maintenir en bonne santé.** L'exercice régulier est reconnu pour prévenir de nombreuses pathologies. Associations et clubs sportifs proposent des ateliers et cours spécifiques pour les seniors. **Peu importe les années, il n'est jamais trop tard pour (re)chausser ses baskets... à condition d'y aller progressivement !**



MARCHER

PROMENER SON CHIEN

FAIRE LES COURSES

ALLER AU MARCHÉ

FAIRE DU JARDINAGE

FAIRE DU MÉNAGE

...

*Pratiquer plusieurs
activités par jour !*